

2026-06-25-24 : Attribution d'une subvention au comice agricole du canton du Louroux-Beconnais/Candé pour l'année 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin à 19 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Nooruddine Muhammad, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :48
Membres présents :40
Pouvoirs :4
Quorum :25
Votants :44
Votes pour :44
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 19/06/2026
Date d'affichage: 21 Juil. 2026

Étaient présents :

Pierre-Pascal BIGOT, Laura CLÉMENT, Gaëlle TROTTIER, Jean PAGIS, Jacqueline COTTIER, Liliane COURTIN, Steeve CHAILLOUX, Marie-Josèphe BOUÉ, Claudia MOISSON, Jérôme GUYOT, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Juanita FOUCHER, Jérôme DELOIRE, Vincent VIGNAIS, Etienne GLÉMOT, Amélie PAQUEREAU, Arnaud GUEUDET, Nooruddine MUHAMMAD, Rodolphe BORDRON, Anne BORDRON, Jean-François PERDRIAU, Véronique LANGLAIS, Marie-Laure TEMPLÉ, Claire VIAL, Jean-Pierre BOISIAUD, Alain CHOLLET, Rachel SANTENAC, Christophe SAISON, Nelly GUÉRIN, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Marina GATÉ, Gilles HAMON, Jacques MATHIEU, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Nicolas GUYOT, Bastian GENTE, Yamina RIOU, Bénédicte ANGLES, Maryse GUEMAS, Vincent REBILLARD, Jean-Yves CHATILLON, Brigitte OLIGNON

Pouvoirs :

Bastian GENTE donne pouvoir à Liliane COURTIN, Yamina RIOU donne pouvoir à Juanita FOUCHER, Bénédicte ANGLES donne pouvoir à Nooruddine MUHAMMAD, Maryse GUEMAS donne pouvoir à Joël ESNAULT

Secrétaire de séance : Juanita FOUCHER

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20260625-2026-06-25-24-DE
Date de réception préfecture : 21/07/2026

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

VU la démarche RSO E7-PA 24- 2 Créer les conditions du développement socio-économique du territoire ;

VU l'axe du projet de Territoire Axe 2 : Faire vivre et partager les ressources d'une identité rurale porteuse de dynamiques économiques et humaines et l'orientation Orientation 2.1 : Accompagner les évolutions de l'agriculture et du secteur agro-alimentaire ;

CONSIDÉRANT que les 5 et 6 septembre 2026 sera organisé le comice agricole du canton du Louroux-Béconnais/Candé ;

CONSIDÉRANT que pour l'organisation de cette manifestation, qui valorise l'activité agricole du territoire et permet l'échange entre le grand public et les exploitants agricoles, le comice sollicite une participation de la CCVHA à hauteur de 3 000 euros, sur un budget prévisionnel total de 47 900 euros ;

CONSIDÉRANT qu'en 2025 l'accompagnement de la CCVHA a été de 2 500 euros ; qu'il est proposé de maintenir la participation de la CCVHA à hauteur du montant accordé en 2026 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur ESNAULT, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- **D'attribuer une subvention d'un montant de 2 500 euros au comice agricole du canton du Louroux-Beconnais et Candé pour l'année 2026 ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 25 juin 2026
au Lion d'Angers,

Nooruddine Muhammad

Juanita Foucher

Secrétaire de Séance

Président



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

Accusé de réception en préfecture 2 / 2
049-200071868-20260625-2026-06-25-DE
Date de réception préfecture : 21/07/2026